

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME
**LES PROMESSES DU MINISTRE
DES FINANCES**

Page 5

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**232
NOUVEAUX
CAS
ET 13 DÉCÈS**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4091 | Jeudi 17 septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**LIGUE 1 : RÉSILIATION DE
CONTRATS DES JOUEURS LIBÉRÉS**

**UN VÉRITABLE
CASSE-TÊTE
POUR
LES CLUBS**

Page 14

RÉVISION DE LA CONSTITUTION
**LE PRÉSIDENT
TEBBOUNE HONORE
UN ENGAGEMENT
FONDAMENTAL**

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a signé avant-hier le décret portant convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision de la Constitution, honore ainsi l'un de ses principaux engagements politiques...

Pages 2-3



**LES HYDROCARBURES DE NOUVEAU
EN SURABONDANCE**

**CRAINTE D'UN SECOND
CHOC PÉTROLIER**

Page 4



**CONDAMNÉS RESPECTIVE-
MENT À 8 ANS ET 4 ANS**

**PRISON FERME
POUR DJAMEL
OULD ABBÈS ET
SAÏD BARKAT**

Page 5



**COUR D'ALGER
LE PROCÈS
EN APPEL DE
MAHIEDDINE
TAHKOUT
REPORTÉ**

Page 5



RÉFÉRENDUM DU 1^{ER} NOVEMBRE

Belhimer se réunit avec les responsables des chaînes privées

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a présidé avant-hier une séance de travail avec les directeurs et représentants des chaînes de télévision privées en Algérie...

PAR RAHIMA RAHMOUNI

La séance de travail a été consacrée aux dernières retouches liés au référendum populaire sur la révision constitutionnelle, prévu le 1^{er} novembre 2020, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la série de rencontres périodiques avec les différents établissements médiatiques, le ministre a exhorté les chaînes de télévision privées à "ouvrir leurs plateformes à la société civile et aux experts en vue d'expliquer et de clarifier le contenu de la Constitution à travers un débat fructueux", précise la même source.

Il a également appelé les médias publics et privés à "la mobilisation globale pour élucider tout ce qui a trait à une large explication de la Constitution, en prévision du référendum populaire".



A ce propos, M. Belhimer a rappelé que "le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a donné des instructions pour permettre à un grand nombre d'associations et de représentants de la société civile de participer largement au débat sur le contenu de la nouvelle Constitution, débat que les médias sont invités à véhiculer".

"Ces instructions émanent de l'attachement du président de la République à renforcer le rôle de la société civile et à en renforcer les liens avec les institutions de la République, en tant que partie de la démocratie participative au mieux des intérêts du pays", a-t-il dit.

Soulignant que "ce large débat porte sur

une mission éducative tendant à sensibiliser les citoyens par des articles sur la Constitution qui sera soumise au vote", le ministre de la Communication a ajouté qu'il s'agit là d'un débat "fondé sur une information confirmée". Il a réitéré, par ailleurs, la détermination du ministère à "soutenir l'ensemble des médias nationaux pour la réussite de ce débat général".

Pour leur part, les directeurs des chaînes de télévision privées ayant pris part à cette réunion, ont réaffirmé "leur entière mobilisation" pour contribuer à une large opération visant à élucider la teneur de la révision constitutionnelle.

R. R.

Tebboune convoque le corps électoral

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé avant-hier mardi, un décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision de la Constitution prévu dimanche 1^{er} Novembre 2020, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

"En application de l'article 149 de la loi organique 16-10 du 22 dhou el kaâda 1437, correspondant au 25 août 2016, relative au régime électoral, le président

de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé mardi le 15 septembre 2020, le décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le référendum sur le projet de révision de la Constitution", selon les termes du communiqué. Le décret présidentiel fixe, en vertu de l'article 14 de ladite loi organique, "la date de la révision exceptionnelle des listes électorales, au 20 septembre courant, pour une durée de 8 jours".

R. R.

Liste des chefs de daïra concernés par la cessation de fonction

Voici la liste des chefs de daïra concernés par le mouvement de cessation de fonction, opéré lundi par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, telle que communiquée, mardi soir, par la présidence de la République :

- Laallam Rida, daïra Cherouine, Adrar
- Yahia Slimane, daïra Fenoughil, Adrar
- Nedjari M'hamed, daïra Taougrit, Chlef
- Habri Mohamed, daïra Beni-Haoua, Chlef
- Lasfar Slimane, daïra Zeboudja, Chlef
- Cherfaoui Youcef, daïra Abou-el-Hacene, Chlef
- Cherifi Ghouti, daïra Aïn-Merane, Chlef
- Rezaimia Zohir, daïra Oum-el-Bouaghi, Oum-el-Bouaghi
- Mahiddine Bouchra, daïra Fkirina, Oum-el-Bouaghi
- Laidani Elies, daïra Djezar, Batna
- Ibriche Mohamed-Arezki, daïra Amizour, Béjaïa
- Brediafe Bourahla Salem, daïra Adegkar, Béjaïa
- Aliane Makhlof, daïra Berbacha, Béjaïa
- Tassigabouamza Mohammed, daïra Kherrata, Béjaïa
- Bakbak Abderrahmane, daïra Tabelbala, Béchar
- Sebïa Sadek, daïra Oued-el-Alloug, Blida
- Chater Ibrahim, daïra Larbaâ, Blida
- Briki Arezki, daïra Kadiria, Bouira
- Abdi Ahmed, daïra Bordj-Okhriss, Bouira
- Aït Ali Meziane, daïra Becheloul, Bouira
- Aklouat Mohamed-Akli, daïra Tamanrasset, Tamanrasset
- Basalah Hamza, daïra In-Ghar, Tamanrasset
- Benbarka Mohamed-Abdelkader, daïra In-Guezzam, Tamanrasset
- Bouchouit Ahmed, daïra Tin-Zaouatine, Tamanrasset
- Zeroual Ferhi, daïra Bir-el-Ater, Tébessa
- Rahal Abderrazek, daïra Chrêa, Tébessa
- Attik Nouredine, daïra Nigrine, Tébessa
- Ben Ali Chérif Belkacem, daïra Oum- Ali, Tébessa
- Benaddane Kouider, daïra Tlemcen, Tlemcen
- Smail Maâmar, daïra Remchi, Tlemcen
- Belarouci Amina, daïra Fellaoucene, Tlemcen
- Abdeli Messaoud, daïra Bensekrane, Tlemcen
- Bouacha Benamar, daïra Sebdo, Tlemcen
- Hattab Nouredine, daïra Beni-Boussaïd, Tlemcen
- Derbal Mohamed-el-Amine, daïra Mersa-ben-M'hidi, Tlemcen
- Safi Salah, daïra Chetouane, Tlemcen
- Benyoucef Boutkhil, daïra Mansourah, Tlemcen
- Gacemi Mohamed, daïra Tiaret, Tiaret
- Hadjou Djamel-Eddine, daïra Rahouia, Tiaret

- Boudia Belkacem, daïra Meghila, Tiaret
- Bourkaib Chérif, daïra Frenda, Tiaret
- Adjal Amar, daïra Hamadia, Tiaret
- Tabet Abdelmadjid, daïra Draâ-el-Mizane, Tizi-Ouzou
- Moussouni Omar, daïra Mekla, Tizi- Ouzou
- Boudoukha Kheir, daïra Berine, Djelfa
- Mahdjoubi Salah, daïra Charef, Djelfa
- Boumezbeur Fodhil, daïra Taher, Jijel
- Belouar Nacer-Eddine, daïra Milia, Jijel
- Sahraoui Nacer-Eddine, daïra Setara Jijel
- Khelifi Hamou, daïra Texana, Jijel
- Terraf Ahmed, daïra El-Eulma, Sétif
- Menacer Boussad, daïra Beni-Aziz, Sétif
- Takbou Youcef, daïra Beni-Ouartilene, Sétif
- Brachene Mohamed-Tahar, daïra Bougaâ, Sétif
- Bouanini Abdallah, daïra Ouled-Brahim, Saïda
- Smahi Mohamed, daïra Skikda, Skikda
- Saâdi Abdelkader, daïra Sidi-Bel- Abbès, Sidi-Bel-Abbès
- Gherbi Salem, daïra Mostefa-Ben- Brahim, Sidi-Bel-Abbès
- Chahet Rachid, daïra d'Annaba, Annaba
- Zeribit Mohamed-Seghir, daïra Berrahel, Annaba
- Assas Rachid, daïra Guelma, Guelma
- Antri Azzedine, daïra Constantine, Constantine
- Boutaoui Alloua, daïra Aïn-Abid, Constantine
- Hanafi Mokhtar, daïra El-Oumaria, Médéa
- Si Tayeb Alay-Eddine, daïra Azziz, Médéa
- Bedjekina Slimane, daïra Souagui, Médéa
- Oufferoukh Mohand-el-Hocine, daïra Ksar-el-Boukhari, Médéa
- Rahmouni Mohamed, daïra Ouamri, Médéa
- Khalifa Abdelkader, daïra Seghouane, Médéa
- Houas Mahieddine, daïra Tablat, Médéa
- Djari Hassan, daïra Mostaganem, Mostaganem
- Hamed Djelloul, daïra Kheireddine, Mostaganem
- Moussa Ahmed, daïra Sidi-Lakhdar, Mostaganem
- Azeb Belkacem, daïra Achaâcha, Mostaganem
- Zemirline Ali, daïra M'sila, M'sila
- Guerzou Yahia, daïra Hammam-Dhalaâ, M'sila
- Telli Amar, daïra Chellal, M'sila
- Legra Djamel, daïra Medjedel, M'sila
- Bouzina Kouider, daïra Djebel-Messaâd, M'sila
- Guendil Nasser, daïra Mascara, Mascara
- Bouteldja Maâmar, daïra Oued-el-Abtal, Mascara
- Boubossela Kheïra, daïra Aïn-Fekkane, Mascara
- Hadjali Zakia, daïra Zahana, Mascara

- Djazouli Naïma, daïra Mohamadïa, Mascara
- Hellou Ahmed-el-Kheïr, daïra N'goussa, Ouargla
- Feliti Nouredine, daïra Bir-el-Djir, Oran
- Lahouel Boudali, daïra Oued-Tielat, Oran
- Kessali Meki, daïra Labiodh-Sidi- Cheikh, El Beïdh
- Zemmouri Hanifi, daïra Al-Hamadïa, Bordj-Bou-Arréridj
- Bouguerra Belgacem, daïra Bouhadjar, El-Tarf
- Ahmed Saïd-Karim, daïra de Driane, El-Tarf
- Zahour Nacereddine, daïra Besbès, El-Tarf
- Annan Ahmed, daïra Lardjem, Tissemsilt
- Hadj Kaddour Abdelhadi, daïra Amari, Tissemsilt
- Mayouf Messaoud, daïra El-Oued, El-Oued
- Kamouche Kaddour, daïra Robbah, El-Oued
- Azzedine Abdelhalim, daïra Reguiba, El Oued
- Bouleknafed-Tahar, daïra Khenchela, Khenchela
- Memouni Younès, daïra Babar, Khenchela
- Bouras Lakhdar, daïra Mechroha, Souk-Ahras
- Zeghdoud Ahcene, daïra Ouled-Driss, Souk-Ahras
- Boufrah Sabah, daïra Bir-Bouhouche, Souk-Ahras
- Maâtoug Kamel, daïra M'daourouche, Souk-Ahras
- Guediri Fouad, daïra Oum-Adhaim, Souk-Ahras
- Mega Hibatou-Allah, daïra Hadjout, Tipasa
- Chouiter Fatima-Zohra, daïra Gourraya, Tipasa
- Guemmama Messaoud, daïra Damous, Tipasa
- Boucherih Boualem, daïra Bou-Ismaïl, Tipasa
- Tabib Kamel, daïra Mila, Mila
- Rasdjebel Lakhdar, daïra Chelghoum-Laïd, Mila
- Benzemmamouche Brahim, daïra Rouached, Mila
- Khedim Farid, daïra Khemis, Aïn-Defla
- Derkaoua Karima, daïra Hammam- Righa, Aïn-Defla
- Ammor Leïla, daïra Bordj-Emir-Khaled, Aïn-Defla
- Benamer Rachid, daïra Bathia, Aïn- Defla
- Lefkir Ali Salem, daïra Sfissifa, Naâma
- Ezzine Mohamed, daïra Beni-Saf, Aïn-Témouchent
- Metalci Mohammed, daïra Oulhaca-el -Gheraba, Aïn-Témouchent
- Kechtouli Djamel, daïra Ghardaïa, Ghardaïa
- Othmani Boudjemaâ, daïra El-Menia, Ghardaïa
- M'hamedi Ahmed-Walid, daïra Zelfana, Ghardaïa
- Hamadou Mohamed-Lakhdar, daïra Bounoura, Ghardaïa
- Bentata Mohamed, daïra Relizane, Relizane
- Nems Saâd, daïra Djedouïa, Relizane
- Bensefia Mohamed, daïra Aïn-Tarek, Relizane
- Sadouk Slimane, daïra Mazouna, Relizane
- Chouikhi Mustapha, daïra Yellel, Relizane.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le Président Tebboune honore un engagement fondamental

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a signé avant-hier le décret portant convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision de la Constitution, honore ainsi l'un de ses principaux engagements politiques...

PAR LAKHDARI BRAHIM

Un engagement devant jeter les bases d'un "État moderne au service du citoyen et rétablir la confiance entre le peuple et ses institutions".

Le même décret présidentiel fixe la date de la révision exceptionnelle des listes électorales au 20 septembre pour une durée de huit jours.

Le projet de révision de la Constitution, élaboré par un groupe d'experts en droit constitutionnel, sur la base de 5.018 propositions d'amendement émanant de différentes franges de la société, de personnalités nationales et de forces politiques, a été adopté le 6 septembre en Conseil des ministres, avant de recevoir l'approbation des deux chambres du Parlement, successivement le 10 et le 12 du même mois.

Lors de ce Conseil des ministres, le chef de l'État avait affirmé que le projet de révision constitutionnelle "s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'État moderne et répond aux revendications du hirk populaire authentique béni", soulignant avoir veillé à ce que la Constitution, dans sa nouvelle mouture, soit "le plus largement consensuelle", en dépit des entraves imposées par la crise sanitaire. Lors de son examen à l'Assemblée populaire nationale (chambre basse du Parlement), le Premier ministre Abdelaziz Djerad avait déclaré que la révision de la Constitution permettra de "concrétiser les engagements décidés pour l'édification de la nouvelle République à la faveur d'une réforme globale de l'État et de ses institutions".

Le Premier ministre avait ajouté que la nouvelle mouture de la Loi fondamentale vise, également, à séparer l'argent de la politique, lutter contre la corruption et mettre l'Algérie "à l'abri des dérives auto-



cratiques et hégémoniques qu'elle a connus par le passé".

Le 22 février 2019, des dizaines de milliers de citoyens défilèrent dans la plupart des grandes villes du pays pour s'opposer à un cinquième mandat du Président déchu Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir durant plus d'une vingtaine d'années, et réclamer un profond changement dans la gouvernance. Bouteflika a remis, le 2 avril, sa démission.

Prévenir les dérives autocratiques et séparation des pouvoirs

Elu le 12 décembre 2019 à la magistrature suprême, le Président Tebboune avait indiqué, lors de sa prestation de serment, que les principaux contours de la révision de la Constitution, pour laquelle il s'était engagé durant la campagne électorale, porteront sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du président de la République pour prévenir les dérives autocratiques et la séparation et l'équilibre des pouvoirs.

Le projet de la révision de la Constitution comprend six axes. Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour constitutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et

de "l'Autorité nationale indépendante des élections".

En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec prévenir les dérives autocratiques et la séparation et l'équilibre des pouvoirs et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution.

Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques.

Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement.

Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que "le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle et par un chef de gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire".

Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Plusieurs lois adoptées par le passé au Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. A propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'Homme.

Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections.

Le texte de loi comprend, par ailleurs, des propositions hors axes, notamment la constitutionnalisation du mouvement populaire du 22 février 2019 dans le préambule de la Constitution, la prohibition du discours haineux et de discrimination, l'insertion de tamazight comme disposition qui ne peut faire l'objet de révision, la constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations unies et de la participation de l'Algérie à la restauration de la paix dans la région dans le cadre d'accords bilatéraux.

Le Président Tebboune avait indiqué, lors du Conseil des ministres du 6 septembre, que l'application de cet amendement constitutionnel, s'il venait à être plébiscité par le peuple, nécessitera "l'adaptation de nombre de lois à la nouvelle ère, à la faveur de la réforme globale de l'État et de la réhabilitation de ses institutions et de son autorité".

L. B.

La nouvelle Constitution contribuera à "l'approfondissement" du processus démocratique

PAR RACIM NIDAL

La Constitution proposée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, contribuera, une fois adoptée, à "l'approfondissement du processus démocratique, à la consécration de la culture de la citoyenneté ainsi qu'au renforcement de l'indépendance de la décision politique nationale", a indiqué le Conseil de la nation dans un communiqué. Réuni mardi sous la présidence du président du Conseil de la Nation par intérim, Salah Goudjil, à l'occasion du 13^e anniversaire de la Journée internationale de la démocratie, le bureau du Conseil a relevé que le projet de texte

de la nouvelle Constitution sera soumis au référendum "en respect des valeurs de la vraie pratique démocratique et en fidélité des sacrifices consentis par les chouhada et les moudjahidines".

En outre, l'adoption de cette Constitution se fera "dans le strict respect de la proclamation du 1^{er} Novembre 1954 qui restera la source et l'inspiratrice de toutes les références relatives à la pratique démocratique dans la nouvelle République", ajoute la même source. La célébration de cet anniversaire intervient cette année dans "des conditions particulières imposées par la pandémie du coronavirus à toutes les démocraties avec des répercussions et des

défis très grands sur les plans social, politique et économique", fait également observer le bureau de la Chambre Haute du Parlement. S'agissant de l'Algérie, il a tenu à "valoriser les mesures prises, à titre préventif et conservatoire, par les pouvoirs publics, sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lesquelles ont permis de maîtriser la situation pandémique".

Les "efforts déployés par le gouvernement et le Parlement pour juguler" les effets de cette crise ont été également salués par le bureau du Conseil de la Nation qui a relevé qu'en dépit de cette situation, les "institutions de la République, qu'elles soient à

caractère social (Parlement), local ou régional (wilaya et APC) ont poursuivi l'accomplissement, avec abnégation, de leurs missions au profit du pays et du citoyen". Le bureau du Conseil de la Nation rappelle, dans ce contexte, "l'importance que revêt le renforcement de la démocratie en tant que culture et pratique et en tant qu'outil optimal dans la concrétisation du progrès et du développement des peuples", la qualifiant de "pierre angulaire de la promotion et de la garantie de la paix, du développement durable, des droits de l'Homme ainsi que du droit à l'autodétermination".

R. N.

PATRONS DE MICRO-ENTREPRISES

Vers la prise en charge de leurs préoccupations

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a annoncé la prise en charge des préoccupations de tous les chefs de micro-entreprises et l'examen de leurs dossiers "au cas par cas" dans le cadre de l'accompagnement de cette frange. Dans une déclaration à la presse en marge d'une rencontre de concertation, au siège de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) avec les représentants des associations et organisations activant dans le domaine de la micro-entreprise et l'entrepreneuriat, le ministre délégué a affirmé "la prise en charge des préoccupations des chefs des micro-entreprises et l'examen de leurs dossiers" dans le cadre de leur accompagnement pour assurer la continuité de leurs activités. Evoquant certaines préoccupations de ces jeunes, M. Diafat a cité les "revendications inhérentes au rééchelonnement des dettes pour les entreprises en difficulté", notant que "toutes les demandes formulées ont été prises en considération".

"Le rééchelonnement ne signifie pas un effacement de la dette des porteurs de projets ayant bénéficié de crédits pour monter leurs micro-entreprises", a-t-il fait savoir, soulignant que "des mesures spéciales seront prises en faveur des chefs des micro-entreprises en cas de décès, d'infirmité ou de pertes enregistrées par l'entreprise suite à des catastrophes naturelles". Le ministre délégué a affirmé, d'autre part, que le dispositif de l'Ansej sera revu dans le cadre "d'une nouvelle stratégie visant à réaliser une approche économique dans le domaine entrepreneurial, conformément aux exigences du marché et du climat économique". Il a ajouté que le changement concernera, en particulier les domaines de formation, les mesures d'accompagnement et les procédures de financement des projets dans le but de garantir les meilleures conditions de réussite à la micro-entreprise et de garantir sa pérennité.

DÉDOUBLEMENT DE L'AXE
CHIFFA-BEROUAGUIA

Le projet inauguré le mois prochain

Très attendu, le projet de dédoublement de l'axe liant la localité de Chiffa à Berouaguia sera inauguré à partir du mois prochain et sera totalement mise en circulation "dans deux mois", a annoncé, hier mercredi, le ministre des Travaux publics Toufik Chiali. Reçu dans l'émission l'Invité de la rédaction de la radio chaîne 3, il estime que "cette œuvre d'art, réalisée sur 53 kilomètres donnera beaucoup d'espoir à toute la région et au-delà". Cette liaison autoroutière, explique-t-il, "sera prolongée jusqu'à Laghouat pour atteindre la frontière du Niger pour en faire un projet structurant pour l'Algérie et pour l'Afrique subsaharienne". Interrogé sur la stratégie de son département à l'aune de la crise financière qui affecte le budget de l'État, M. Chiali a rappelé l'orientation du président de la République. "Les projets ayant un impact social seront pris en charge par l'État, quant aux projets qui ont une rentabilité économique avérée, l'ouverture vers d'autres types de financement est envisageable", a-t-il déclaré.

R. N.

LES HYDROCARBURES DE NOUVEAU EN SURABONDANCE

Crainte d'un second choc pétrolier

De 45 dollars en moyenne durant ces 6 derniers mois, le baril de pétrole Brent ne valait plus que 39,7 dollars le 10 septembre dernier à New York et beaucoup moins (37,2 dollars) pour le WTI.

PAR RIAD EL HADI

Maintenus par l'accord de l'Opep d'avril 2020 qui avait retiré du marché pas moins de 10 millions de barils/jours, la dégringolade a commencé dès le 1^{er} août dernier, date d'entrée en vigueur d'une mesure de réduction beaucoup moins contraignante que la première. Depuis cette échéance la réduction des quotas de production de tous les pays membres de l'Opep auxquels s'est jointe la Russie, n'est plus que de 7,7 millions de barils/jour. A partir du 1^{er} janvier 2021 la réduction des quotas ne sera que de 5,5 millions de barils. Trop peu pour réguler un marché aussi important et volatile, que celui des hydrocarbures.

Cette décision de revenir à des quotas de production moins restrictifs, était basée sur une hypothétique reprise de la croissance mondiale, qui n'eut malheureusement pas lieu, du fait de la persistance de la pandémie de Coronavirus qui a continué à se propager au point de plomber pratiquement toutes les économies du monde. De nombreuses usines ont été fermées et les plus gros consommateurs de carburants (avions, poids lourds), ont été cloués au sol. Le plus grave est que ce ralentissement de l'économie a surtout affecté les pays qui consommaient le plus (Chine, Inde, USA, Europe notamment). Ces derniers croulent actuellement sous les stocks de pétrole, en attendant une éventuelle reprise qu'un probable regain d'infection à la Covid 19, pourrait compromettre.

Les hydrocarbures qu'on a continué à produire en surabondance en Amérique du



Nord notamment, ont saturé les marchés, au point où il est aujourd'hui très difficile de les vendre et parfois même, de les stocker. Certains producteurs ont même préféré céder leurs productions à des prix inférieurs aux coûts d'extraction, uniquement pour ne pas avoir à payer des frais de stockages trop onéreux. La surabondance de pétrole dans ce contexte de ralentissement économique (beaucoup de pays ont même plongé dans la récession), est de nature à casser la dynamique de remontée des prix constatée au cours de ces six derniers mois.

Une remontée des cours qui n'était en réalité due qu'à la forte baisse des quotas de production que l'Opep est parvenue à imposer à une vingtaine de pays producteurs parmi lesquels des mastodontes du pétrole comme l'Arabie saoudite et la Russie. Les réductions des quotas décidées par ce cartel étant moins importantes depuis août dernier, les prix n'ont pas tardé à repartir à la baisse dès la fin de cette échéance, avec la crainte d'un deuxième choc pétrolier en moins d'une année. Un choc de trop, dont les conséquences pourraient être aussi désastreuses, sinon pire, que celui du début de l'année 2020. Les

prix pourraient rapidement descendre de la barre de 30 dollars et poser de très graves problèmes financiers aux pays qui ne vivent que des recettes d'hydrocarbures et qui, comme l'Algérie, ne disposent pas d'une grande infrastructure de stockage qui puisse leur éviter de brader leurs productions à vil prix, comme ce fut le cas en février et mars 2020.

Ce second choc qui arrive au moment où l'Algérie est confrontée à des crises majeures (sanitaire, politique, économique et sécuritaire), n'est vraiment pas le bienvenu dans un pays à multiples besoins sociaux, mais à cours d'argent. Les recettes d'hydrocarbures, qui n'avaient guère dépassé 20 milliards de dollars en 2019, risquent de décliner encore plus sous l'effet de ces baisses de prix et du net déclin des quantités exportables. Comme aucune autre ressource ne s'est encore substituée aux recettes d'hydrocarbures, on ne voit vraiment pas comment l'Algérie pourrait se tirer d'affaires, autrement que par des mesures de dévaluation du dinar, la mise en branle de la planche à billets et le recours aux emprunts extérieurs validés ou pas par le FMI.

R. E.

SECTEUR DE L'ÉNERGIE À TIZI OUZOU

Le P.-dg de Sonelgaz annonce le dégel de plusieurs projets

Plusieurs projets du secteur de l'Énergie à Tizi-Ouzou seront débloqués prochainement a annoncé mardi le Président-directeur général de Sonelgaz, Chaher Boulakhras, lors d'une visite de travail l'ayant conduit à travers la wilaya.

"Nous avons convenu avec les autorités locales du dégel de plusieurs projets du secteur de l'énergie qui permettront de booster le développement économique et social de cette wilaya", a indiqué M. Boulakhras qui a souligné que l'objectif de sa visite est de "s'enquérir de ce qui a été réalisé et étudier la demande exprimée".

Le premier responsable de Sonelgaz a procédé à l'inauguration de certaines infrastructures et visite des chantiers relevant de son secteur en appelant à l'occasion, à la levée des oppositions entravant l'avancée de certains projets structurants du secteur au profit des zones enclavées,

notamment. "Il est impératif de mettre fin à ce phénomène d'oppositions qui bloquent la réalisation de certains projets", dira-t-il en faisant remarquer que "le développement économique et social auquel aspire la wilaya ne peut se faire sans la réalisation de ces infrastructures porteuses". Le wali Mahmoud Djamaa a précisé que "l'ensemble des projets déjà doté d'une enveloppe financière et qui ont été ensuite gelés seront débloqués" dans le cadre de cette opération qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année prochaine, 2021, indiquant que "l'étude des dossiers pour définir les priorités sera lancée d'ici une quinzaine de jours".

Dans un état des lieux présenté au premier responsable de Sonelgaz, il est indiqué que la wilaya de Tizi-Ouzou enregistre une couverture qui avoisine les 98,5 % en électricité (361.613 foyers) et 87,11 % en gaz naturel (317.560), avec, pour cause de

l'extension du parc logement, un besoin en matière d'électrification rurale estimé à environ 18.562 foyers.

Lors de cette visite, qui l'a conduit à travers plusieurs localités de la wilaya, M. Boulakhras a effectué des visites sur certains chantiers ainsi qu'à l'inauguration de nouvelles structures destinées, a-t-il soutenu, à "améliorer le service fourni et la rapprocher davantage du citoyen".

Il a, à l'occasion, inauguré un centre d'électrification rurale dans la commune d'Iboudrarène, une agence commerciale à Ouacifs, effectué un lâcher de gaz naturel au profit de 1.500 foyers de la commune de Aït-Boumehdj, et visité 2 entités industrielles dans les communes de Timizart et Tizi-Ouzou, ayant bénéficié de raccordement en électricité pour l'extension de leurs activités.

R. N.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Les promesses du ministre des Finances

Tous les moyens seront mis à disposition dans le cadre du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, notamment à travers la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF)...

PAR CHAHINE ASTOUATI

C'est ce qu'a indiqué, hier à Alger, le ministre des Finances, Aimene Benabderrahmane.

Lors de la cérémonie d'installation des nouveaux membres de la CTRF, le ministre a fait savoir que "l'Algérie ira toujours de l'avant s'agissant de renforcer son dispositif légal ou réglementaire ainsi qu'en termes de mise à disposition des moyens idoines à la CTRF".

Il a ainsi souligné que l'objectif de son département est de "s'arrimer aux standards internationaux permettant à l'Algérie de se maintenir de façon pérenne en haut des classifications internationales en terme de lutte contre les différents fléaux financiers".

"Parmi ses missions, la CTRF réalise des évaluations et des rapports réguliers sur le niveau de mise en œuvre des réformes nécessaires en terme de lutte contre les infractions à la législation financière dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance", a souligné le ministre.

Selon lui, le rôle de la CTRF intègre également l'information financière notamment au niveau du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme "qui deviennent des crimes complexes du fait de l'avancement technologique et les technologies de l'information et de la communication ainsi que la mondialisation qui a contribué au développement des bandes criminelles transfrontalières".

Par ailleurs, M. Benabderrahmane a rappelé que "l'Algérie est l'un des rares pays à



réunir l'ensemble des dispositifs", ajoutant que "les systèmes bancaire et financier nationaux sont parfaitement adaptés à la lutte contre le blanchiment de capitaux quel que soit sa forme".

"L'Algérie a été l'initiatrice de la criminalisation de certains types de courants de malversation qui proviennent du terrorisme et des activités similaires. L'Algérie n'a jamais baissé les bras dans le cadre de la lutte contre ce fléau", a-t-il insisté.

Présent à cette cérémonie, le président de la CTRF, Sid-Ahmed Saïdi, a fait savoir que plusieurs défis attendent les nouveaux membres de cet organe qui reçoit plus de 1.700 déclarations de soupçon par an.

Au niveau national, il s'agit, selon M. Saïdi, de travailler à la modernisation des capacités de la CTRF "et du lancement du grand chantier de la télé-déclaration et de l'adaptation de la réglementation en conséquence". Au niveau international, il s'agit pour la CTRF de permettre à l'Algérie en 2022 "d'être au rendez-vous de l'évaluation dont fera l'objet le pays concernant l'efficacité de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, contre le financement du terrorisme et contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive". Dans ce cadre, le

même responsable a estimé "nécessaire que les capacités humaines et techniques de la CTRF soient développées".

Pour rappel, l'Algérie fera l'objet, en 2022, d'une évaluation de sa politique nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (Gafi) et par le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Gafimoan).

En 2009, l'évaluation avait conclu à la conformité de la politique de l'Algérie aux normes internationales, aux conventions internationales et aux recommandations du Gafi ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu.

En 2013, la CTRF a adhéré au groupe Egmont qui regroupe les cellules de renseignement financier de 138 pays afin de favoriser un meilleur échange de renseignements financiers.

A noter que cette cérémonie a également vu la présence de la directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, du directeur général du Trésor, Fayçal Tadinit, du directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi et du secrétaire général du ministère des Finances, Brahim Djamel Kessali.

C. A.

FUITES DE SUJETS DU BAC

De nouvelles peines d'emprisonnement prononcées

Plusieurs juridictions ont prononcé avant-hier mardi de nouvelles peines d'emprisonnement assorties de lourdes amendes à l'encontre d'individus, ayant atteint l'âge de la majorité pénale, impliqués dans la fuite de sujets de l'examen du baccalauréat ou la diffusion des corrigés, a indiqué hier le ministère de la Justice dans un communiqué. Dans ce cadre, le tribunal de Aïn-Bessam a condamné à une peine de deux (2) ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience à l'encontre de l'accusé répondant aux initiales (A. M. F.) 18 ans, pour avoir publié sur son compte Facebook le sujet de langue arabe, filière lettres et philosophie une heure après le début de l'épreuve.

Le tribunal de Lakharia a condamné le prévenu répondant aux initiales (Kh. M. T.) à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 50.000 DA pour

avoir passé à la place de son frère l'épreuve de la langue anglaise. Le tribunal d'El-Menia a condamné la prévenue répondant aux initiales (F. M.), 27 ans, à une peine de 18 mois de prison ferme avec une amende de 100.000 DA pour avoir diffusé le sujet de la langue arabe, filières sciences expérimentales, mathématiques, technique sport, gestion et économie.

Plusieurs peines d'un an de prison ferme assorties d'une amende ferme de 100.000 DA ont été infligées par plusieurs juridictions, dont le tribunal de Laghouat contre la prévenue répondant aux initiales (T. S.) âgée de 31 ans et le prévenu (K. A. Dj.) qui a publié les réponses de l'épreuve des mathématiques pour le compte de l'un de ses amis.

Il s'agit également du tribunal de Djelfa contre les prévenus répondant aux initiales (M. R. R.) 28 ans, (A. R.) 43 ans et (Gh.

I.) 24 ans, pour avoir publié le sujet de l'épreuve de la langue arabe et du tribunal de Messaad contre le prévenu (Y. B.) 26 ans et les trois prévenues (B. M. B.) 23 ans, (B. M. Ch.) 22 ans et (F. A.) 18 ans. La même peine a été prononcée par le tribunal de Aïn-Oussara contre H. R. âgé de 25 ans et H. M. 23 ans avec mandat de dépôt. Dans le cadre de la poursuite des efforts pour la sécurisation de l'examen du baccalauréat de cette année, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt, à savoir Ch.M. 22 ans par le tribunal de Ghardaïa, T. I. 23 ans par le tribunal de Tébessa, B. Kh. 23 ans par le tribunal de Tiaret, K. H. 18 ans par le tribunal de Tissemsilt. Toutes ces peines ont été prononcées conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi du 28 avril 2020, modifiant le code pénal.

R. N.

**CONDAMNÉS
RESPECTIVEMENT
À 8 ANS ET 4 ANS**

Prison ferme pour Djamel Ould Abbès et Saïd Barkat

Le tribunal de Sidi-M'hamed a condamné hier les deux anciens ministres de la Solidarité nationale, Djamel Ould Abbès et Saïd Barkat, à des peines respectives de 8 ans et 4 ans de prison ferme avec une amende d'un million de dinars chacun.

Les deux anciens ministres ont été jugés pour "détournement, dilapidation de deniers publics", "conclusion de marchés en violation de la législation" et "abus de fonction". Egalement impliqués dans cette affaire, l'ancien secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, Bouchenak Khelladi, a été condamné à 3 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de dinars, l'ancien chef du protocole, Djellouli Saïd à 2 ans de prison ferme dont 1 année avec sursis et une amende d'un million de dinars, et l'autre ancien secrétaire général du même ministère, Ismail Benhabiles à une année de prison ferme et une amende de 500.000 DA.

Le fils de Djamel Ould Abbès, El Ouafi (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de dinars avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

COUR D'ALGER

Le procès en appel de Mahieddine Tahkout reporté

La cour d'Alger a reporté hier le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout au 30 septembre prochain.

Le procès est reporté du fait de l'absence de certaines personnes interpellées, sachant que l'audience se déroule à distance, certains accusés se trouvant dans des établissements pénitentiaires en dehors de la capitale.

A rappeler que la défense de l'accusé avait revendiqué le report du procès jusqu'à "réunion des conditions appropriées à l'audience", une demande déboutée par le président de l'audience.

L'homme d'affaires Mahieddine Tahkout a été condamné en première instance, à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8.000.000 DA, pour plusieurs chefs d'inculpation liés à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'obtention d'indus privilégiés.

Sont poursuivis dans la même affaire des cadres et anciens ministres, à leur tête les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
 OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE TLEMCCEN
 ADRESSE : HAI NASSIM IMAMA - TLEMCCEN
 NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL : 096813510015929



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/2020

Dans le cadre du programme destiné à l'éradication de l'habitat précaire année 2006, le Directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Tlemcen lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour objet :

**REALISATION (En TCE sans VRD) DE 60/100/320 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS
 A BENI OUARSOUS
 « Lot n°01 : 60 logements »**

Les entreprises **qualifiées en bâtiment et intéressées** par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'O.P.G.I Tlemcen contre paiement de la somme de 3.000,00 DA, somme représentant les frais de reproduction.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière accompagnées des pièces réglementaires mentionnées dans le cahier des charges.

1. Dossier de candidature contient : une déclaration de candidature, une déclaration de probité, les statuts pour les sociétés, documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

2. Offre technique comprend contient : une déclaration à souscrire, tout document permettant d'évaluer l'offre technique ; un mémoire technique, le cahier des charges de l'appel d'offres.

3. L'offre financière contient : La lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires (BPU), le détail quantitatif et estimatif (DQE).

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière», selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
 A Monsieur le Directeur général de l'OPGI de Tlemcen
 Appel d'Offre national N° 05/2020
 REALISATION (En TCE sans VRD) DE 60/100/320 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS
 A BENI OUARSOUS « Lot n°01 : 60 logements »

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours à compter de la date de la première parution du présent avis sur le B.O.M.O.P ou sur la presse nationale.

Le dépôt des offres se fera au siège de la direction de l'Office, le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13H00 comme heure limite. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, le dépôt aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

Les entreprises sont cordialement invitées à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui se tiendra à la direction générale de l'O.P.G.I Tlemcen Hai Nassim le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14h00.

Midi Libre n° 4091 - Jeudi 17 septembre 2020 - Anep 2031 006 165

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA D'ORAN
 DAIRA DE BETHIOUA
 COMMUNE DE BETHIOUA
 NIF N° : 098431079071219

**3eme AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
 AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
 N° 03/2020**

Président de l'Assemblée populaire communale de Bethioua lance 3 eme avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur :

« Acquisition de 02 camions a BENNE TASEUSE capacité 12 m³ »

Les soumissionnaires publics ou privés exerçant en Algérie ayant un registre de commerce portant article indiquant le code afférant de la prestation et intéressés. Peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la commune de Bethioua contre paiement de 5000.00 DA

1. Le dossier de candidature contient

Une déclaration de candidature dûment remplie et datée, une déclaration de probité dûment remplie, datée et signée, une déclaration du sous-traitant dûment remplie, datée et signée, les statuts pour les sociétés, une copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, la carte d'immatriculation fiscale, copie attestation CNAS / CASNOS en cours de validité, les références professionnelles, copie d'agrément de la maison mère pour les concessionnaires, les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, tout document permettant d'évaluer la capacité des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants :

Capacités financières :

Moyens financiers justifiés par les bilans trois derniers années 2016 - 2017 - 2018 et les références bancaires.

Capacités techniques :

Registre de commerce en cours de validité, extrait du casier judiciaire en cours de validité mois de trois mois. Doit être signé par le soumissionnaire, délai de livraison, l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales.

02. Offre technique : l'offre technique doit comprendre des pièces ci-après :

-La déclaration à souscrire dûment remplie, daté et signée (selon modèle ci-joint) ; - Une mémoire technique justificatif doit être bien renseigné, remplie complètement, daté et signé - Le cahier des charges doit être renseigné, signé et paraphé, dans tous les pages.

03. Offre financière:

La lettre de soumission dûment remplie, daté et signée (selon modèle ci-joint) ; Le bordereau des prix unitaires dûment remplie, daté et signé, - Le devis quantitatif et estimatif (DQE) dûment remplis, daté et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « Offre financière », selon le cas. Ces trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

- **Le Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Communale de commune de Bethioua**
 « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
 « 3 eme Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales »
 « Acquisition de 02 camions à BENNE TASEUSE capacité 12 m³ »

Date limite du dépôt des offres est fixée à un délai de **Quinze (15) jours** à compter de la date première parution du présent avis d'appel d'offre national dans le BOMOP et les quotidiens nationaux. L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à **14 h 00**.

Les intéressés restants engagés par leurs offres pendant **90 jours**.

Les intéressés sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'APC.

Midi Libre n° 4091 - Jeudi 17 septembre 2020 - Anep 2031 006 165

MIDI

AGENCE ALGERIENNE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

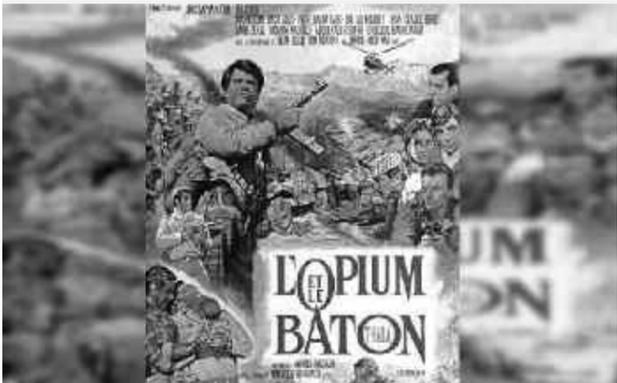


L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI

CULTURE

L'institut Cervantès lance
un cours de traduction
de BD de l'arabe
vers l'espagnol



La version amazighe de
"L'opium et le bâton"
projetée en décembre

Enag : élection d'un nouveau directeur général

La ministre de la Culture, Malika Bendouda, a présidé, mardi au siège du ministère, les travaux de l'assemblée générale de l'Entreprise nationale des arts graphiques (Enag), ayant été sanctionné par l'installation du nouveau DG de l'entreprise.



Enag : élection d'un nouveau directeur général

La ministre de la Culture, Malika Bendouda, a présidé, mardi au siège du ministère, les travaux de l'assemblée générale de l'Entreprise nationale des arts graphiques (Enag), ayant été sanctionnée par l'installation du nouveau DG de l'entreprise.

Le conseil d'administration a élu Ghouti Mehdi, nouveau directeur général de l'Enag, en remplacement de Hamidou Messaoudi, mis à la retraite. Il a été également procédé au remplacement de membres du conseil d'administration par de nouveaux noms proposés. A cette occasion, la ministre a donné des orientations pour entreprendre une action sérieuse et œuvrer à faire sortir l'Enag de sa situation actuelle qu'elle a qualifiée de "difficile et préoccupante".

Dans ce sillage, Mme Bendouda a promis d'apporter le soutien nécessaire à l'Enag afin qu'"elle retrouve sa place en tant que l'une des entreprises importantes du pays". "La situation catastrophique que connaît l'Enag est due à une longue période de mauvaise gestion", a souligné la ministre, estimant que le nouveau staff chargé de sa gestion doit opérer



une "rupture avec les anciennes pratiques, ayant mené l'entreprise à une telle situation". "L'Enag n'est pas une simple imprimerie mais une structure culturelle qui doit contribuer à la réalisation et à la réussite des programmes et des stratégies du

livre proposées", a-t-elle soutenu. Mme Bendouda a révélé les contours de la nouvelle stratégie relative au livre, appelant l'Enag à prendre part à la relance du projet "des publications de son ministère, à la promotion de la présence du livre algérien à l'é-

tranger et à l'activation de l'action de la direction de distribution de l'entreprise". Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et des Arts, l'Enag est la plus grande imprimerie en Algérie et l'une des plus grandes en Afrique.

L'artiste-peintre Abdelhamid Sahraoui revisite l'art rupestre

L'artiste-peintre Abdelhamid Sahraoui expose jusqu'au 26 septembre à Alger une collection de toiles revisitant l'art rupestre en reproduisant ces bases ou en exploitant l'iconographie des peintures et gravures du Tassili dans des travaux contemporains. Organisée par l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger cette exposition se tient depuis samedi à la galerie d'art Mohamed-Racim sous le titre "Histoire de l'art rupestre, du Tassili à nos jours".

Dans les œuvres exposées l'esprit de l'art rupestre domine l'univers de l'artiste sans pour autant en devenir une reproduction. De ces peintures Abdelhamid Sahraoui reprend la palette de couleur ancrée dans la terre et la naïveté du trait passant d'une reproduction réaliste à des peintures contemporaines.

Dans une série de petits formats l'artiste exploite également l'iconographie de l'art rupestre en reprenant lettres tifinagh, formes et symboles en blanc et en relief sur un fond bleu transposant ainsi l'art rupestre dans un autre univers de couleurs lié au rêve et à la sérénité. Passant à un style figuratif Abdelhamid Sahraoui dédie une autre série de petits formats à l'architecture et aux monuments de la vallée du Mzab. L'artiste célèbre également la liberté en mettant en avant la cruauté d'en être privé à travers des barreaux et fils barbelés à l'encre de Chine obstruant et déchirant une forme humaine éclatante de blancheur.

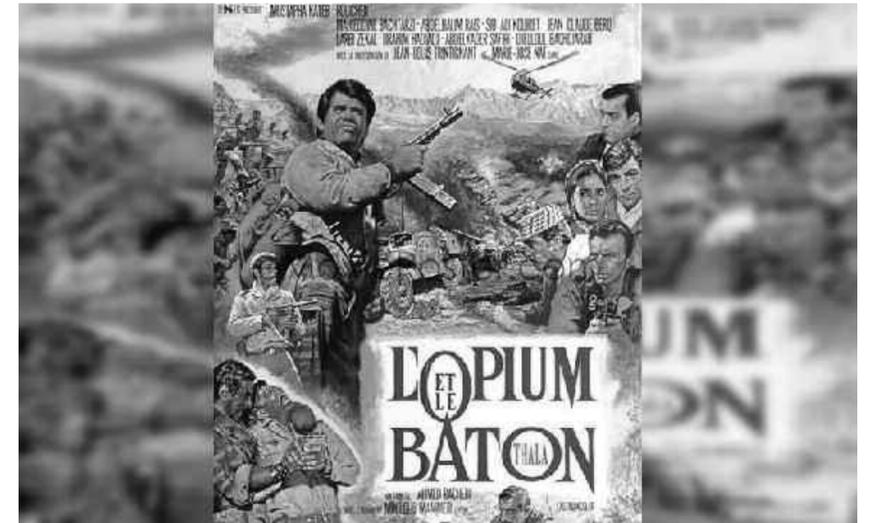
Très porté sur le relief et la perspective Abdelhamid Sahraoui diversifie les technique pour faire de chaque œuvre une stratification de collage, de peinture étalée au couteau ou d'éclaboussures en plus de peindre parfois sur des toiles volontairement déformées.

Né en 1961, Abdelhamid Sahraoui, peintre autodidacte a participé à de nombreuses manifestations artistiques et expositions en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en France et aux États-Unis. L'exposition "Histoire de l'art rupestre, du Tassili à nos jours" est ouverte aux visiteurs jusqu'au 26 septembre à la galerie d'art Mohamed-Racim à Alger.

La version amazigh de "L'opium et le bâton" projetée en décembre

L'avant-première de la version en tamazight du film "L'opium et le bâton", adapté du roman éponyme de Mouloud Mammeri, sera diffusée en décembre prochain à Tizi-Ouzou, a indiqué le secrétaire-général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad, au forum de la radio locale.

Il sera diffusé, le 28 décembre, dans le cadre des activités commémoratives de l'anniversaire de naissance de l'écrivain, anthropologue et linguiste, a-t-il indiqué, soulignant que "c'est un travail qui a demandé beaucoup d'efforts, de temps et de moyens pour être plus près du texte de l'auteur". M. Assad a salué, à l'occasion le travail accompli par le producteur-réalisateur Samir Aït Belkacem qui a pris "le temps nécessaire pour fournir un travail propre et bien ficelé", soulignant que le HCA a accompagné le projet en "prenant en charge les considérations légales et financières liées à ce travail, notamment, les autorisations du réalisateur du film, Ahmed Rachedi, ainsi que ses droits". Le HCA, qui a été un partenaire



dans ce travail de doublage lancé en 2017, se chargera, également, "de faire la promotion de ce film à travers l'ensemble du territoire national", a-t-il ajouté. Dans le cadre toujours de la promotion de la langue et de la culture amazighes, M. Assad a, également, souligné lors de son intervention, que le Prix du président de la République pour la langue et la littérature amazighes institué dernièrement "contribuera à cette promotion en encourageant les travaux d'écriture et d'édition. C'est un nouveau dispositif qui va contribuer à propulser la production et la prise en charge de l'activité intellectuelle en tamazight", dira-t-il tout en estimant que le travail accompli à ce jour est plutôt "positif et visible", notamment, dans le cadre de la co-édition lancée depuis 2016 avec certains organismes et institutions. "Nous avons réalisé plusieurs travaux, notamment, historiques, en co-édition avec divers organismes et institutions et nous sommes en phase de mettre en place d'autres travaux avec de nouveaux partenaires", a-t-il soutenu.

S'agissant des médias, notamment lourds, M. Assad a indiqué que le HCA a "une vision pragmatique pour généraliser graduellement la présence de tamazight dans les médias lourds" à travers un programme de formation au profit des journalistes de divers supports médiatiques en collaboration avec le ministère de la Communication.

THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN MAHIEDDINE-BACHTARZI

Poursuite des rencontres virtuelles

Le théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA), à Alger, poursuit durant ce mois de septembre 2020 les Rencontres virtuelles qui compentent la fermeture des salles au public en raison de la pandémie de la Covid 19. Il n'existe encore aucune date prévue pour l'ouverture des salles de théâtre, de cinéma et de spectacles en Algérie.

Le ministère de la Culture a annoncé l'ouverture des musées et des bibliothèques depuis le dimanche 6 septembre 2020 conditionnée par le respect d'un protocole sanitaire.

Al Majaliss al ifiradhiya (Les Rencontres virtuelles) sont organisées une fois par semaine par le TNA. Il s'agit de débats critiques et académiques autour du texte dramatique animés par l'écrivain et journaliste Abderrazak Boukoba. Samedi 12 septembre



2020, la rencontre se concentrera sur la lecture du texte Tahoumet el naml (Le moulin des fourmis) d'Ali Tamert, suivie d'une communication de critique Fethi Kafi. Les rencontres sont diffu-

sées sur la page Facebook et la chaîne Youtube du TNA.

"La Rencontre" : une exposition collective
Le TNA envisage d'organiser

aussi une exposition collective d'art plastique intitulée "La Rencontre". Un appel à participation à l'exposition a été lancée, ouvert jusqu'au 30 septembre 2020. Les œuvres et les CV des postulants peuvent être envoyés au mail suivant : whyexpo@yahoo.com.

Par ailleurs, le TNA organise le concours de la meilleure interprétation d'une scène de théâtre, ouvert jusqu'à aujourd'hui 10 septembre 2020. Les candidats peuvent s'inspirer des sept spectacles mis en ligne sur la chaîne Youtube du TNA. Il s'agit, entre autres, de Galou Lâarab Galou, Hafila Tassir, Lajouad, et Guerra Es-Salhine. Ils doivent envoyer leurs performances à la direction artistique du TNA menée par le metteur en scène Djamel Guermi : nartistique@hotmail.com

PRÉSIDIÉE PAR LE ROMANCIER ISMAÏL YABRIR

La commission pour la réforme du livre installée

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a procédé à l'installation de la commission chargée de la réforme du livre et de proposer des alternatives au service de l'industrie du livre en Algérie.

Présidée par le romancier Ismaïl Yabrir, la commission se compose notamment de Omar Bousaha, enseignant universitaire, Djamel Yahiaoui, président du Centre national du livre (CNL), Hayet Gouni, directrice par intérim de la Bibliothèque nationale et Zoubida Maamria, écrivaine.

Malika Bendouda a déclaré dans son allocution que la mise en place de textes d'application liés au livre, figurait parmi les "priorités" de son département, soulignant la "nécessité d'établir dans de meilleurs délais un rapport préliminaire sur l'état des éta-



blissements sous tutelle en charge du livre". La ministre a rappelé les missions fondamentales de cette commission, qui consistent à "superviser et réformer les établissements et structures en charge du livre", appelant, à ce titre, ses membres à œuvrer à "converger les

approches adaptées à la situation du livre en Algérie en s'appuyant sur les expériences antérieures". Mme Bendouda a rappelé, par ailleurs, avoir déjà coordonné une opération de soutien d'urgence qui allait bientôt démarrer au profit des libraires et des éditeurs en situation difficile, souli-

gnant l'"importance d'ouvrir des voies de coopération et de partenariat avec les acteurs et professionnels du livre, sur les questions relevant de leur domaine". S'exprimant sur la tenue du prochain Salon international du livre d'Alger, la ministre a expliqué que son département n'a, pour le moment, "pris aucune décision relative à un éventuel report ou annulation de cet événement littéraire international qui se tient habituellement à la fin octobre de chaque année", n'excluant pas "la possibilité d'une édition locale avec une présence étrangère symbolique". Des rencontres précédentes ont déjà réuni des représentants d'organisations d'éditeurs avec les responsables du ministère de la Culture et des Arts qui ont débattu notamment des textes d'application relatifs au livre.

L'institut Cervantès lance un cours de traduction de BD de l'arabe vers l'espagnol

Les instituts Cervantès d'Alger et d'Oran ont lancé un appel à participation à un cours en ligne sur les techniques de traduction de la bande dessinée de l'arabe vers l'espagnol, prévu du 5 octobre au 9 novembre prochains, une manière, selon les organisateurs, de permettre le rapprochement entre les Cultures et une introduction dans l'univers de la BD et du roman graphique.

Organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts et l'ambassade d'Espagne en Algérie, ce cours didactique virtuel permettra aux participants de se familiariser avec le langage et les propres codes du 9^e Art exprimé en langue arabe et d'acquérir les compétences nécessaires pour traduire des BD de l'arabe vers l'espagnol.

Le cours se compose de deux parties, une de théorie générale destinée au large public et une autre de pratique spécialisée dédiée essentiellement aux étudiants de l'ELE (espagnol comme langue étrangère) et aux hispanistes de divers horizons (art, philologies intégrées et autre).

Il sera dispensé sur la plateforme de la salle virtuelle de l'Université de Valence (Espagne), par des professeurs et des spécialistes de la BD et de



Interesados, escribir a:
contacto@fundacionalfanar.org
 (del 5 al 30/09/2020)

la traduction. Un certificat officiel sera délivré par l'université de Valence aux élèves qui auront réussi leur formation.

L'inscription, ouverte au public jusqu'au 30 septembre, est gratuite et les personnes désireuses de postuler à

ce cours devront envoyer une lettre de motivation et un court résumé sur leurs parcours personnels respectifs à l'adresse électronique, contacto@fundacionalfanar.org, où ils trouveront des explications détaillées sur les contenus de la formation.

Le cours en ligne de traduction de la bande dessinée de l'arabe vers l'espagnol est organisé en collaboration avec la Fundación Al Fanar para el conocimiento arabe et la cátedra del comic fundacion SM-Universitat de Valencia.

PATRIMOINE, CULTURE ET ART

Une convention pour la création de startups

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des Startups, Yacine El-Mahdi Oualid, ont signé une convention-cadre pour la création de startups dans les domaines du patrimoine, de la culture et des arts, a

indiqué un communiqué du ministère. La convention permettra aux porteurs de projets, notamment les jeunes, de créer des startups dans les domaines du patrimoine, de la culture et des arts, eu égard à leur rôle dans la mise en place d'un tissu économique cadrant avec les exigences du développement et compte tenu

des potentiels qu'elles offrent pour la promotion des industries et des services culturels et artistiques. Les deux parties ont convenu de lancer, durant les toutes prochaines semaines, une initiative, actuellement en préparation, pour présenter les projets innovateurs dans les domaines suscités, le but étant de sélectionner

les projets éligibles à l'appui et à l'accompagnement. Le ministère de la Culture et des Arts s'emploie à mettre en place une nouvelle stratégie visant à promouvoir, valoriser et sauvegarder, de la meilleure façon qui soit, le patrimoine culturel dans le cadre d'une nouvelle approche socioéconomique.

THÉÂTRES RÉGIONAUX DE BÉJAÏA ET DE TIZI-OUZOU

Appels à des projets de texte pour adultes et enfants

Les théâtres régionaux de Béjaïa et Tizou-Ouzou ont lancé, via leurs pages Facebook, des appels à l'adresse des professionnels du 4^e art pour le dépôt de textes et projets de théâtre en langues amazighe et arabe dialectal, destinés aux adultes et aux enfants.

Le théâtre Abdelmalek-Bougouermouh de Béjaïa s'ouvre aux artistes, créateurs, auteurs, dramaturges et porteurs de projets, appelés à déposer, avant le 30 septembre prochain, leurs textes et projets (en tamazight et arabe dialectal) au niveau de cet établissement ou par courriel à : sofiane06.bejaia@yahoo.fr.

En plus de copies du texte et du

résumé de la pièce, les postulants doivent joindre à leur dossier une fiche technique du projet, accompagné d'un C.-V de l'auteur et du porteur de projet. Pour sa part, le théâtre Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou a fixé au 20 septembre la date limite pour le dépôt des textes et projets de théâtre pour adultes et enfants, au niveau de l'établissement ou par voie électronique à : theatretiziouzou@yahoo.fr

Les postulants doivent fournir des copies du texte original, un C.-V de l'auteur, une déclaration de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) ainsi qu'une estimation financière du projet.



MOSTAGANEM, DIRECTION DE LA CULTURE DE LA WILAYA

Inventaire des costumes traditionnels locaux



Ce sont 35 costumes qui ont, pour l'heure, été inventoriés. Pour chaque produit, une fiche technique a été élaborée avec son appellation locale, la période et les moyens utilisés dans sa fabrication, les mensurations ainsi que la description...

PAR BOUZIANE MEHDI

Un inventaire des costumes traditionnels locaux, symbolisant le patrimoine et la richesse des traditions de la région, a été, récemment, réalisé par la direction de la culture de la wilaya de Mostaganem.

Ce sont 35 costumes qui ont, pour l'heure, déjà été inventoriés et pour chaque produit, une fiche technique a été élaborée avec son appellation locale, la période et les moyens utili-

sés dans sa fabrication, les mensurations ainsi que la description de chaque vêtement, sa vocation (masculin ou féminin) et son utilisation quotidienne ou lors d'événements religieux et sociaux, a indiqué l'APS, précisant qu'il s'agit notamment des blousats dites "Zaim", "Djouhar", "Akik", "Mensoudj", "Frimla", "Karako", "Djabadouli", "Cheddate", "Soltani" et "Fertassi", utilisés par les femmes de Mostaganem lors des mariages, ainsi que le "Haik" et autres costumes féminins, soulignant que "cet inventaire comprend aussi des vêtements que portent les hommes tels que "l'Aabaya", "la Djellaba", "le Seroual arbi", le "Burnous", le "Terbouche" et divers types de turban, entre autres.

Selon la même direction, cette "opération vise à valoriser le patrimoine de la région de Mostaganem, sa préservation et sa transmission aux nouvelles générations de créateurs et de professionnels spécialisés dans le

domaine de la confection d'habits traditionnels". Entre le 10 août et le 8 septembre, le secteur culturel de Mostaganem a organisé, parallèlement, "plusieurs activités virtuelles dans le cadre des Journées nationales du costume algérien et des conférences diffusées sur le Net porteront, entre autres, sur - Le costume traditionnel algérien à travers l'histoire -, - Le costume traditionnel de Mostaganem entre le passé et le présent -, a signalé le chef du service de l'activité culturelle à la maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki, Tahar Khoussa.

Des ateliers ont été, au cours de cette manifestation, organisés sur la conception de costumes traditionnels et la terminologie de l'habit local et un concours de la meilleure "Chedda" de Mostaganem et l'édition d'un livret illustré sur les habits traditionnels locaux ont été également prévus par les organisateurs.

B. M.

SOUK-AHRAS, ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Octroi de 380 millions DA au profit des zones enclavées

Une enveloppe financière de 380 millions de dinars a été allouée pour la réalisation de 56 projets d'alimentation en eau potable (AEP) dans des zones d'ombre de la wilaya de Souk-Ahras, a indiqué, début septembre, le chef de l'exécutif local, Lounès Bouzegza.

"Les projets, répartis sur plusieurs communes de la wilaya, portent sur la réalisation de puits et de réservoirs d'eau et sur l'extension du réseau AEP", a précisé le wali au cours d'une réunion avec l'exécutif, élargie aux chefs de daïra et aux présidents des

assemblées communales, pour la mise en place des préparatifs des examens de l'année scolaire 2019-20.

M. Bouzegza a relevé qu'il s'agit de "projets de petite envergure devant être réalisés dans un court laps de temps", appelant les responsables concernés à fournir davantage d'efforts pour terminer les projets programmés et donner la priorité aux projets d'AEP, de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz et de désenclavement pour améliorer les conditions de vie dans les régions enclavées.

Selon le même responsable, pas moins de 251 zones d'ombre ont été recensées dans la wilaya de Souk-Ahras.

Ces dernières ont bénéficié de 507 projets relevant de plusieurs secteurs, parmi lesquels 54 ont d'ores et déjà été livrés dans bon nombre de localités.

Concernant les préparatifs des examens de fin d'année scolaire 2019-20, Lounès Bouzegza a donné des instructions aux parties concernées pour l'application du protocole sanitaire lié à la Covid-19.

APS

BLIDA

12.000 bavettes pour les candidats du BEM et du Bac

12.000 bavettes ont été confectionnées par la chambre d'artisanat et des métiers de Blida en collaboration avec la direction locale d'Algérie Télécom pour les distribuer aux candidats des examens du Bac et du BEM afin de les prémunir contre la Covid-19.

Un premier quota de 4.000 bavettes a été livré à la direction de l'Éducation, suivi par le reste avant la fin de la semaine dernière.

Les bavettes ont été confectionnées par des artisans ayant bénéficié de locaux, alors que d'autres ont prêté main-forte à l'opération à partir de chez eux.

La direction d'Algérie Télécom a signé une convention avec la chambre nationale d'artisanat et des métiers dans le cadre des efforts de contribution à la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Dans cet accord, AT s'engage à fournir à la CAM des moyens matériels destinés à la confection de bavettes devant permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Une enveloppe de 56 millions de centimes a été attribuée au projet par la direction d'AT de Blida pour l'acquisition de machines à coudre et leur distribution aux artisans en vue de la confection des bavettes.

M'SILA

Production de 50.000 qx de semences de céréales

Une quantité de 50.000 quintaux de semences de céréales a été produite au titre de la saison agricole 2019-2020 dans la wilaya de M'sila. La production enregistre une évolution de plus de 10 000 quintaux comparativement aux 3 années précédentes, au cours desquelles la production de semences de céréales ne dépassait pas 40.000 quintaux. Cette évolution s'explique par l'introduction des systèmes d'irrigation, notamment par aspersion et l'extension des surfaces réservées à la production des semences de céréales à la faveur du soutien des agriculteurs à travers les crédits auxquels peuvent prétendre les agriculteurs désireux de développer des cultures intensives.

APS

MÉGAPROJET DE PHOSPHATE

Nouveau schéma de développement de 6 milliards de dollars

Un nouveau schéma de développement, d'un montant global de 6 milliards de dollars, réparti en 3 phases, a été établi pour le mégaprojet d'exploitation du phosphate dans l'Est algérien, a annoncé le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar.

En marge d'une réunion interministérielle dédiée à l'examen de ce nouveau schéma de développement du projet intégré de réalisation, exploitation, extraction et transformation de phosphate, Attar a fait savoir que ce "schéma comprend trois phases de cinq ans chacune et concernera trois wilayas : Tébessa, Souk-Ahras et Annaba". La première phase nécessite un investissement de 3 milliards de dollars.

"La restructuration du projet permettra d'entrer en production dès le terme de la première phase. Les recettes de cette production pourraient financer les deux autres phases, d'un coût de 1,5 milliard de dollars chacune", a détaillé le ministre.

Le projet consiste en la réalisation d'un complexe dédié à l'extraction et au traitement du minerai au niveau de Bled-Elhadba dans la wilaya de Tébessa, d'unités de transformation à Oued-Kebrit dans la wilaya de Souk-Ahras pour la production d'acide sulfurique et d'acide phosphorique, d'autres unités à Hadjar-Essoud dans la wilaya de Skikda pour la production d'ammoniac, d'acide nitrique, de nitrate d'ammonium notamment, ainsi que l'extension du port d'Annaba dans le cadre de l'exportation de produits



finis. "A partir de la mine de phosphate, il y aura la production puis la transformation du minerai ainsi que son exportation et la production d'engrais au profit du secteur agricole", prévoit Attar, assurant que "plusieurs milliers de postes d'emplois directs" seront créés au niveau des wilayas concernées. De plus, le ministre a souligné que ce projet fait partie de ceux "permettant à l'Algérie de sortir de la dépendance des hydrocarbures". Attar a réaffirmé le caractère structurant de ce projet pour le développement économique du pays qui implique plusieurs secteurs et qui devrait être présenté prochainement au gouvernement pour validation.

Présent à cette réunion, le ministre des

Mines, Mohamed Arkab, a fait savoir que "l'exploitation du phosphate dans l'est du pays constitue un réel projet intégré". "C'est-à-dire qu'il couvre l'exploitation de la mine à Bled-Elhadba jusqu'à l'export au niveau du port d'Annaba en passant par la production d'acide sulfurique et d'acide phosphorique", a-t-il indiqué.

Il s'agit "du lancement réel de ce projet qui a souffert de plusieurs retards", a-t-il noté, ajoutant que "Sonatrach a récemment réalisé un gros effort au cours d'une période courte pour parvenir au lancement de ce projet."

A noter que cette réunion interministérielle, présidée par le ministre de l'Énergie, a réuni le ministre des Mines, Mohamed Arkab, le ministre

des Énergies renouvelables et de la Transition énergétique, Chems-Eddine Chitour, le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali, et le ministre des Transports, Hani Lazhar. Pour rappel, ce projet s'appuie sur d'importantes réserves de phosphates de plus de 2,2 milliards de tonnes, plaçant l'Algérie au 3^e rang dans le monde en termes de réserves de cette importante matière première. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait récemment donné instruction pour l'exploitation de tous les gisements existants dans le pays et pour relancer les activités de prospection des réserves non exploitées.

R. E.

DANS L'OPTIQUE DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS SIMILAIRES À CELUI D'EL-OUED

Un plan énergétique multisectoriel pour sécuriser les oléoducs

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a annoncé l'élaboration d'un plan d'action interministériel relatif à la sécurisation du réseau de transport des hydrocarbures et des installations liées à cette activité, afin de prévenir les accidents similaires à celui d'El-Oued.

"Des groupes d'experts des ministères de l'Énergie, de l'Environnement, des Ressources en eau et de l'Agriculture procéderont à l'analyse de l'ensemble du réseau de transport des hydrocarbures, d'une longueur de 22.000 kilomètres, et des installations liées à cette activité", a-t-il indiqué lors d'une réunion avec la ministre de l'Environnement, Nassima Benharrat. Ces experts vont ensuite "élaborer un plan d'action qui permettrait d'appréhender les risques potentiels

qui peuvent survenir au niveau de ces installations et d'en déterminer les causes", a-t-il ajouté.

Il a expliqué que "l'analyse de ces canalisations permettra de réaliser une cartographie précise des points à risque par rapport aux ressources hydriques, agricoles et aux activités humaines".

"Cette cartographie, qui permettra d'établir des fiches sur l'ensemble des sites et des risques potentiels, sera suivie de recommandations et de mesures à entreprendre en cas d'imprévu afin d'éviter les accidents et de minimiser leurs risques", a-t-il poursuivi.

Attar considère qu'il s'agit là d'un "véritable plan Orsec anti-ruptures de pipelines".

Il a souligné, par ailleurs, la nécessité

de "tirer les leçons de l'accident d'El-Oued et d'agir pour que de pareils incidents, avec tous les impacts qui peuvent en découler, ne se reproduisent pas".

Le ministre a mis en avant le rôle de son secteur "qui fait de son mieux pour assurer d'amont en aval l'énergie", dit-il, affirmant, toutefois, que les "activités du secteur comportent des risques pour l'environnement de façon générale.

Je peux vous garantir que le ministère et les groupes Sonatrach et Sonelgaz, en tant que deux principales structures et acteurs industriels du secteur de l'énergie, font de leur mieux pour qu'il y ait un impact zéro sur l'environnement et, de façon générale, sur la vie humaine ou animale, sur le sol, l'eau, et l'air", a-t-il insisté.

Il a, cependant, souligné qu'un "accident peut survenir suite à une erreur, une négligence ou tout simplement pour des causes naturelles, comme cela été le cas à El-Oued où une simple crue d'un oued a entraîné la rupture d'un oléoduc".

Il a rappelé dans ce contexte que le président de la République a aussitôt ordonné aux ministres de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Ressources en eau et de l'Environnement de se déplacer sur le site.

"Après le constat des dégâts, nous avons dépêché plusieurs groupes d'experts des ministères concernés pour établir un constat précis sur les causes, mais aussi les impacts environnementaux et les actions à entreprendre pour minimiser les risques", a-t-il dit.

R. E.

CÔTE D'IVOIRE

Le poker menteur d'Henri Konan Bédié

Le parti de l'ex-Président ivoirien Henri Konan Bédié, l'un des 4 candidats dont la candidature a été retenue pour la présidentielle d'octobre 2020, a annoncé qu'il ne participerait pas aux élections des bureaux des commissions électorales locales. Un scrutin qui risque cependant de ne pas se tenir.

Les quatre candidats retenus par le Conseil constitutionnel pour prendre part au premier tour de la présidentielle fixé au 31 octobre sont désormais connus. Outre Alassane Ouattara, ce sont l'ancien Premier ministre (sous Laurent Gbagbo) Pascal Affi N'Guessan, l'ancien Président Henri Konan Bédié et enfin l'ex-conseiller de ce dernier, le député Kouadio Konan Bertin (dissident du parti d'Henri Konan Bédié, qui se présente en indépendant).

Au vu de cette configuration, Henri Konan Bédié serait, à n'en point douter, le principal rival d'Alassane Ouattara à cette élection. Mais la décision de sa formation politique de ne pas participer aux élections des bureaux des Commissions électorales locales vient susciter des interrogations quant à sa participation effective au scrutin d'octobre.

Toutefois, les élections dont le parti de Bédié annonce le boycott... ne vont vraisemblablement pas se tenir. Son parti, le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) a d'ailleurs relevé que le gouvernement ivoirien "n'a à ce jour posé aucun



acte pouvant être regardé comme un commencement d'exécution" de cette injonction de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP).

Cette cour de justice africaine avait été saisie, en septembre 2019, par l'opposition ivoirienne, et notamment le PDCI, pour contester la composition déséquilibrée de la Commission électorale indépendante (CEI, la structure chargée d'organiser les élections). Dans une déci-

sion rendue le 15 juillet 2020, la CADHP avait ordonné au gouvernement ivoirien d'organiser de nouvelles élections dans les commissions électorales locales (CEL), qui vont ainsi élire de nouveaux membres de la CEI, dans un délai maximum de trois mois. La CADHP avait présenté cette mesure comme un préalable avant "toute élection", et par conséquent avant la présidentielle. Mais depuis, Abidjan ne semble pas en mesure de s'exécuter. Pas

plus qu'à une autre injonction de cette même cour, en avril 2020, de suspendre les poursuites judiciaires engagées contre Guillaume Soro - un des barons du régime frappé de déchéance - et de libérer 19 de ses proches (dont des députés) incarcérés depuis décembre 2019. Une fois encore, l'exécution du verdict a été reléguée aux calendes grecques par les autorités ivoiriennes.

La tenue d'élections nouvelles dans les commissions locales ne peut être regardée comme exécutant l'arrêt du 15 juillet 2020 que si les personnalités proposées par les partis de l'opposition conformément au processus de désignation décrit et validé par la CADHP ne sont pas admises dans les commissions de l'organe électoral. Par conséquent, le PDCI décide de ne pas participer aux élections des bureaux des commissions électorales locales.

Henri Konan Bédié a déclaré que son parti demeurerait "en ordre de marche pour la reconquête du pouvoir d'État et la construction d'une Côte d'Ivoire réconciliée, unie et prospère".

Il a également dénoncé "la validation de la candidature inconstitutionnelle" d'Alassane Ouattara ainsi que l'exclusion arbitraire et antidémocratique de leaders politiques majeurs" comme l'ex-chef d'État Laurent Gbagbo et les anciens présidents de l'Assemblée nationale Mamadou Koulibaly et Guillaume Soro.

En 2010, les médias occidentaux précisaient systématiquement que le président du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire d'alors, Paul Yao N'Dré, était un "proche" du président sortant Laurent Gbagbo. Font-ils aujourd'hui le même rappel à propos de Mamadou Koné et de Ouattara ?

ÉTATS-UNIS

Joe Biden confond l'Irak avec l'Iran...

"Des soldats américains sont morts en Iran et en Afghanistan". Lors d'un discours prononcé mardi à Tampa, en Floride, le candidat démocrate à l'élection présidentielle Joe Biden a confondu l'Irak avec l'Irak, puis s'est rattrapé.

En déplacement le 15 septembre à Tampa, en Floride, Joe Biden s'est trompé et s'est emmêlé les pincesaux en confondant deux pays bien distincts et cela en parlant de soldats américains tués en Irak et en Afghanistan.

"Des troupes américaines sont décédées

en Iran et en Afghanistan [...]. Chacun de ces anges déchus a laissé une famille, une communauté. Il y a désormais un siège vide à cette table", a-t-il souligné.

Plus tard, le candidat démocrate pour l'élection présidentielle a toutefois corrigé son erreur en revenant sur le nombre de militaires américains blessés en Irak et en Afghanistan.

"Des troupes américaines ont été blessées en Irak et en Afghanistan, 53.192. Pas plus de 53.000", a-t-il indiqué cité par le *Washington Examiner*.

FRANCE

La France ne peut pas compter sur l'Otan face à la Turquie

La crise en Méditerranée opposant la Grèce et la Turquie démontre que la France ne peut plus compter sur l'Otan dont la Turquie est membre ni sur l'Allemagne pour protéger les frontières maritimes de l'Europe. La France a-t-elle raison de soutenir résolument la Grèce et Chypre face à la Turquie, au risque de compromettre ses relations avec l'Allemagne?

Les pays du nord et de l'est du continent sont aux abonnés absents, obnu-

bilés qu'ils sont par leur désir de refouler la Russie avec l'aide des États-Unis. Dans cette traditionnelle rivalité américano-russe, la Turquie se situe habilement entre les deux. Forte de cette position centrale, elle se permet de jouer les matamores en Méditerranée avec une arrogance vis-à-vis de la France inédite. Elle devrait toutefois se rappeler que, si ses forces conventionnelles sont peut-être quantitativement supérieures, la France est

une puissance nucléaire qui ne supportera pas d'être agressée.

La Turquie viole régulièrement et systématiquement la souveraineté maritime et terrestre de la Grèce et de Chypre. Si la France et ses alliés méditerranéens n'agissent pas maintenant, la Turquie s'autoproclame gardienne des frontières maritimes en Méditerranée. L'Europe en ces temps de tensions extrêmes joue sa survie et sa crédibilité.

Agences

VENEZUELA

Un avion de trafic de drogue immatriculé aux USA abattu

L'armée vénézuélienne a abattu un avion de trafiquants de drogue enregistré aux États-Unis entré illégalement dans l'espace aérien du pays.

"Un avion de trafiquants de drogue immatriculé aux États-Unis qui est entré illégalement dans l'espace aérien vénézuélien via l'État de Zulia a été neutralisé", a annoncé le ministre vénézuélien de l'Intérieur Nestor Reverol via *Twitter*. Il a également publié des images de l'avion détruit. "Nous maintenons un état d'alerte permanent. Nous surveillons notre espace aérien pour éviter qu'il ne soit utilisé pour le trafic de drogue illicite en provenance de Colombie, le plus grand producteur de cocaïne au monde", précise le ministre.

Les militaires vénézuéliens ciblent souvent des avions non identifiés utilisés par les trafiquants. Pour la dernière fois, un tel avion immatriculé aux États-Unis a été abattu en juillet. En 2013, le Président vénézuélien Nicolas Maduro a autorisé la destruction de tout avion de trafiquants entrant dans l'espace aérien du pays. L'initiative du projet de loi appartient à son prédécesseur Hugo Chavez.

Agences

FOOTBALL, LIGUE 1 : RÉSILIATION DE CONTRAT DES JOUEURS LIBÉRÉS

Un véritable casse-tête pour les clubs

Les clubs du championnat de Ligue 1 se trouvent, confrontés à un véritable casse-tête. En effet, les joueurs libérés refusent de résilier leurs contrats à l'amiable et comptent saisir la CNRL.

PAR MOURAD SALHI

D'après les conditions contractuelles, "une relation de travail entre un joueur professionnel et un club prendra fin uniquement à son échéance ou d'un commun accord". Mais les circonstances actuelles ne sont pas les mêmes.

La pandémie de coronavirus a eu un impact retentissant dans le monde du football. Au delà de la simple privation du spectacle sportif, cette crise sanitaire suscite de nombreuses interrogations juridiques.

Les contrats des joueurs, rappelons-le, sont soumis à certains nombre de principes, bien expliqués dans le règlement du transfert et du statut du joueur de la Fifa. Dans le championnat algérien, la quasi-totalité des joueurs refusent de résilier leur contrat à l'amiable. Ces joueurs refusent de partir gratuitement et font parfois le forcing pour bénéficier des indemnités de départ. A l'USM Alger, les joueurs libérés exigent leurs salaires jusqu'à la fin de leur contrat. Ce qui met le nouveau directeur sportif, Antar Yahia, dans une situation embarrassante. Le club doit aux joueurs les mensualités, d'avril, mai, juin et juillet.

Il s'agit d'une liste de 12 joueurs libérés cet été. Outre Rabie Meftah qui vient de parapher un contrat avec le NA Hussein Dey, 9 autres joueurs



n'auront pas droit à de nouveaux contrats. Il s'agit de Smaïl Mansouri, Mustapha Kheiraoui, Hichem Belkaroui, Redouane Cherifi, Walid Tiboutine, Kamel Belarbi, Walid Ardji, Ilyès Yaïche, Adem Redjehimi, Lyès Oukkal et Elafi.

De son côté, la JS Kabylie, par le biais de son directeur sportif, Kamel Abdeslam, a dévoilé la liste des joueurs libérés, où figure, notamment, le défenseur et capitaine Nabil Saâdou. Outre Saâdou, la JSK s'est passée également des services de l'attaquant Taoufik Addadi, ainsi que des défenseurs Taoufik Zeghdane, Amir Belaili, Abderezak Iratni et Walid Bencherifa.

Ces joueurs ont refusé catégoriquement de se présenter au siège du club pour négocier la résiliation de leurs contrats, déposant leurs requêtes au niveau de la Chambre nationale des

résolutions de litiges (CNRL).

Au NA Hussein Dey, sur les 15 joueurs dans la liste des libérés, la direction n'a réussi à finaliser qu'avec 3 éléments seulement pour le moment. Il s'agit du gardien de but Chaouch Chahr-Eddine, du défenseur Sofiane Khadir et du défenseur central Boumaïza Sabri. Il reste encore 12 dossiers à gérer par la direction avant de passer à autre chose.

Par ailleurs, la CNRL et la Commission du statut du joueur (CSJ) de la Fédération algérienne de football ont fixé la date du 5 octobre prochain comme dernier délai aux joueurs, aux clubs et aux intermédiaires des joueurs pour le dépôt des dossiers de litiges. Cela va permettre à cette instance d'avoir suffisamment de temps pour traiter les très nombreux dossiers dans de meilleures conditions.

M. S.

CRB

Reprise des entraînements à Bouchaoui

Quinze jours après la reprise controversée de la JS Kabylie, le champion sortant, le CR Belouizdad, a, lui aussi, repris avant-hier les entraînements à la forêt de Bouchaoui, dans l'ouest de la capitale, après six mois d'arrêt.

Sous la houlette de l'entraîneur français Franck Dumas, les joueurs se sont retrouvés à la forêt de Bouchaoui, dans le cadre de la première étape de préparation de la nouvelle saison 2020-2021 qui doit débiter le 20 novembre prochain. La veille, tous les membres de l'équipe ont passé le test sérologique de dépistage du coronavirus, a indiqué la page Facebook du club.

Les entraînements des clubs de Ligue 1 sont autorisés à partir du 20 septembre et ceux des disciplines sportives collectives concernées par les compétitions internationales sont possibles depuis dimanche, selon le ministère de

la Jeunesse et des Sports.

C'est ce qui a d'ailleurs encouragé le CRB, qualifié pour la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, à reprendre les entraînements.

Les Rouge et Blanc sont le 2^e club algérois de l'élite à reprendre les entraînements après la JS Kabylie, qui a déjà bouclé samedi son premier stage de préparation à Akbou, six mois après la suspension des compétitions et activités sportives en raison de la pandémie sanitaire.

La formation kabyle entamera la seconde partie de sa préparation estivale en effectuant à partir d'hier mercredi un stage de 12 jours à Mostaganem, en dépit de la mise en garde de la Ligue de football professionnel dans laquelle elle appelle les clubs à suspendre les stages et regroupements des athlètes, jusque-là inter-

dit. Le CRB s'est renforcé durant le mercato estival en recrutant son ancien milieu de terrain Zakaria Draoui, en provenance de l'ES Sétif, le défenseur Mokhtar Belkhit (ex-Club Africain/Tunisie), l'attaquant belge Maecky Ngombo (ex-Go Ahead Eagles/Pays-Bas) et le gardien Taoufik Moussaoui (ex-Paradou AC). En revanche, le club belouizdadi a libéré cinq éléments de l'équipe première. Outre le jeune Noufel Ould Hamou (21 ans), dont le contrat a été résilié à l'amiable, la direction du CRB va devoir négocier avec quatre joueurs qui sont toujours sous contrat. Il s'agit d'Ahmed Gasmî, 35 ans (2021), Toufik Zerrara, 34 ans (2022), Mohamed Khoutir Ziti, 30 ans (2021) et Islam Bendif, 28 ans (2021).

APS

ITALIE

Bennacer prêt pour débiter la saison 2020-2021

Ayant repris les entraînements avec son équipe, le Milan AC, le 31 août dernier pour se préparer à la reprise de la compétition pour la saison 2020-2021, l'international algérien Ismaïl Bennacer poursuit sa préparation de pré-saison avec ses coéquipiers pour être fin prêt pour la reprise de la Serie A, programmée pour la semaine prochaine. Le meilleur joueur de la dernière Coupe d'Afrique en Égypte a partagé sur les réseaux sociaux des photos de lui à l'entraînement où il a écrit : "Prêt pour la reprise de la saison 2020-2021." Le Milan AC a disputé 4 matchs amicaux depuis début septembre contre Novara, Monza, Vicenza et Brescia, tous gagnés (4-2, 4-1, 5-1, 3-1) et Bennacer était titulaire à chaque fois.

Bennacer va affronter avec son équipe pour le compte de la première journée du Championnat d'Italie, l'équipe de Bologne à domicile (San Siro). Cette rencontre aura lieu le lundi 21 septembre mais commencera la saison par un match d'Europa Ligue face aux Irlandais de Shamrock Rovers à Dublin dans deux jours.

MERCATO

Aribi attendu en France la semaine prochaine

C'est quasiment bouclé pour le transfert de Karim Aribi vers le Nîmes Olympique et il ne manque que la visite médicale et la signature du joueur. Selon plusieurs sources, le joueur de 26 ans n'attend plus que son visa pour partir en France puisque les deux clubs ont trouvé un accord pour son départ.

Nîmes devrait payer 800.000 euros pour le transfert de l'attaquant algérien qui a fait une bonne saison avec l'Etoile du Sahel en Tunisie.

L'attaquant algérien est attendu en France la semaine prochaine pour signer son contrat et devenir le deuxième joueur algérien de l'effectif des Crocos avec Zinedine Ferhat.

ANGLETERRE

Mahrez de retour aux entraînements

Obligé de se mettre en isolement pour une dizaine de jours en compagnie de son coéquipier au club, Aymeric Laporte, suite à des tests positifs au Covid-19, l'international algérien de Manchester City Riyad Mahrez sera présent demain avec ses coéquipiers aux entraînements.

Totalement guéri et testé négatif selon la presse anglaise, l'attaquant algérien est de retour sur les terrains. Une bonne nouvelle pour le manager des Sky-Blues, Pep Guardiola, qui pourra compter sur lui face aux Wolves de Wolverhampton, lundi prochain pour le compte de la 2^e journée du championnat d'Angleterre (Premier League).

**NE LE DIS
À PERSONNE**



21h00



Alexandre Beck était fou amoureux de sa femme Margot, mais celle-ci a été sauvagement assassinée par un tueur en série. Totalement détruit, Alex ressasse jour après jour le souvenir bouleversant de son amour perdu. Huit ans passent, Alex reçoit un jour un e-mail anonyme sur lequel on aperçoit une femme au milieu d'une foule, filmé en temps réel. Cette silhouette ressemble étrangement à celle de Margot. S'accrochant à cet espoir, Alexandre va remonter le fil du temps

**À PRENDRE
OU À LAISSER**



21h00



Le jeu mythique fait son grand retour sur la chaîne. Le concept reste inchangé : tout au long de la partie, le candidat du jour ouvre une à une des boîtes pour n'en garder qu'une seule et tenter de gagner jusqu'à 250000 euros. Le célèbre banquier est toujours au rendez-vous, mais également la boîte jackpot, le come-back et la 25e et dernière boîte qui peut tout changer. Cyril Hanouna accompagnera le candidat dans le rire mais aussi dans le stress, le doute et l'euphorie tout au long du jeu. Avec quelle somme ce dernier repartira-t-il ? Comme de coutume, jeu réunira 24 candidats issus de toute la France

ENVOYÉ SPÉCIAL



21h00



Au sommaire ce soir : «Ma vie avec ou sans voiture ?». Xavier est un homme pressé : entrepreneur, patron d'une vingtaine de salariés, il enchaîne chaque jour les rendez-vous aux quatre coins de l'agglomération toulousaine. Et ne se déplace qu'en voiture - «Mon cher vélo électrique». Le vélo à assistance électrique fait un véritable raz de marée avec 390000 exemplaires vendus en France l'an dernier (+12%) - et peut-être un million par an à partir de 2025 - «Indonésie, l'archipel englouti». L'Indonésie compte 13466 îles pour 265 millions d'habitants. Et une partie de cet archipel, le plus grand et le plus peuplé du monde, s'enfonce dans la mer

BOOMERANG



21h00



À bientôt 40 ans, Antoine est un homme un peu déboussolé par sa vie : son épouse l'a quitté, ses enfants, adolescents, lui échappent et son travail l'ennuie. Après avoir retrouvé sa soeur Agathe dans un restaurant, il décide de l'emmener sur l'île de Noirmoutier, lieu de leur enfance. Sur place, les souvenirs de vacances et les événements du passé remontent à la surface. Antoine en vient rapidement à s'interroger sur la mort de leur mère, disparue ici trente ans plus tôt. Mais il se heurte aux silences de ses proches. Déterminé à enquêter sur l'histoire de sa famille, il croise la route de la séduisante Angèle lors de son investigation



**LA SELECTION
DU MIDI LIBRE**

**LE TUEUR
DE L'OMBRE**



21h00



Jan retrouve le corps sans vie de Julie dans la voiture d'Anders Kjeldsen. Ébranlé, il perd toute confiance dans l'enquête et se brouille avec Louise. Cette dernière émet alors une nouvelle hypothèse : si le suspect n'agissait pas seul ? De son côté, Emma, toujours prisonnière, tente de convaincre Stine Velin de lui venir en aide

**LE PLUS BEAU PAYS
DU MONDE**



21h00



Des cimes des plus hautes montagnes jusqu'aux rives de nos océans, en passant par les marais, les gorges, les plaines et les fonds sous-marins, le film révèle les secrets et les destins étonnants de ce monde sauvage qui nous entoure. On y rencontre des animaux rares. Des seigneurs comme l'ours, les loups, les sangliers ou les cerfs... Mais aussi de drôles de bestioles aux moeurs étonnantes : oiseaux papillons, blaireaux, loutres, tortues cistudes ou encore des oiseaux majestueux comme les oies cendrées, les balbuzards, les aigles ou les vautours... Ces animaux nous racontent les aventures qui font leur vie, leurs conflits et leurs amours, leurs prouesses et leurs faiblesses

**9-1-1
EMMETT**



21h00



Les souvenirs d'Athena refont surface. L'arme qui a servi à assassiner son ex-fiancé, Emmett, est retrouvée. Elle se rappelle alors les raisons qui l'ont poussée à intégrer la police de Los Angeles, ainsi que ses classes en tant que jeune recrue. Elle décide de prendre quelques jours de congés, afin de mener elle-même les investigations à la lumière de ce nouvel élément

GRAND HÔTEL



21h00



Anthony Costa, un jeune homme de 25 ans, était arrivé au Grand Hôtel, un palace historique de la Côte d'Azur, pour y travailler en tant que serveur. Il cherchait à comprendre ce qui est arrivé à sa soeur, femme de chambre dans l'établissement, disparue plusieurs mois auparavant dans des conditions mystérieuses. Cette fois, Margaux est sous le choc : Anthony lui-même est suspecté du meurtre d'une jeune femme. De son côté, Amélie réapparaît après des mois d'absence, tandis que Sam se sacrifie pour protéger Margaux des griffes d'Andrieux



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 02100007113000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahé
Rostornia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Web : www.lemidi-dz.com

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h05
Dohr	12h42
Asr	16h12
Maghreb	18h50
Icha	20h12

CONFÉRENCE SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

APPEL APPUYÉ À L'AUTODÉTERMINATION

Les participants à la vidéoconférence, organisée mardi à Genève par le groupe de soutien au Sahara occidental, ont lancé un appel appuyé à l'Onu pour accélérer la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental occupé. La conférence intitulée "60^e anniversaire de la résolution 1514 de l'Onu : son application au Sahara occidental", a vu la participation d'un panel de haut niveau, dont notamment le président de la République arabe démocratique sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, la vice-Premier ministre de la Namibie, Nandi-Ndaitwah, le chef de la diplomatie de Timor-Est, Xavier Reis Magno et la représentante de l'Afrique du Sud à Genève, Mxakato-Diseko.

Ont pris part également à cette rencontre, Francisco Bastagli, ancien Représentant spécial du SG de l'Onu et ancien chef de la Minurso, l'eurodéputé Barrena Arza, et le président de la Commission sahraouie des droits de l'Homme. "La conférence a été l'occasion pour les participants de réaffirmer leur soutien fort et sans faille au peuple sahraoui pour l'exercice de son droit à l'autodétermination", se félicite le groupe de soutien de Genève dans un communiqué. Ils ont dénoncé aussi "les manœuvres multiples et récurrentes visant à reporter indéfiniment le référendum d'autodétermination", notant que l'Assemblée générale de l'Onu avait demandé à l'Espagne de tenir cette consultation populaire en 1966.

Intervenant à cette rencontre, Nandi-Ndaitwah, vice-Premier ministre namibienne, a déclaré que l'Onu était en mesure de tenir ce référendum, indiquant aussi que l'Assemblée générale ne pouvait "garder son attitude expectante, car l'inaction ou l'action indéfinie perpétue le statu quo illégal et encourage la puissance occupante à poursuivre ses violations des droits de l'homme sur le territoire".

De son côté, le chef de la diplomatie de Timor-Est, Xavier Reis Magno, a réaffirmé le soutien constant de son pays au peuple sahraoui dans sa lutte pour la liberté, précisant que les Est-Timorais ont mené une lutte similaire à celle des Sahraouis pour accéder à l'indépendance.

Tout en exprimant ses regrets quant à l'échec de l'Onu à mener ce référendum, le ministre a encouragé le Haut-commissariat aux droits de



l'Homme d'"accorder l'attention nécessaire au territoire du Sahara occidental".

Passer outre le colonialisme marocain "trahirait les valeurs africaines"

Mxakato-Diseko, Représentante permanente de l'Afrique du Sud à Genève, a rappelé que "l'AG de l'Onu avait adopté une série de résolutions réaffirmant la légitimité des luttes de libération par tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée". A cet égard, l'ambassadrice, a appelé à "une solidarité internationale accrue avec le peuple du Sahara occidental". Pour sa part, M. Ngabirano (Coordonnateur national du groupe de réflexion panafricain en Ouganda), a souligné que "toute tentative d'accepter le colonialisme marocain au Sahara occidental trahirait les valeurs africaines".

D'autre part, l'eurodéputé espagnol, Barrena Arza, a mis l'accent sur la responsabilité historique de l'Espagne dans le processus de décolonisation au Sahara occidental et celle de l'Union européenne dans l'application des décisions de la Cour de justice de l'UE (CJUE). En effet, la Cour avait conclu en 2016 que le Sahara occidental est un territoire "distinct et séparé" du Maroc.

Par ailleurs, Bastagli, (ancien représentant spécial du SG de l'Onu) au Sahara occidental (2005 à 2006), a relevé le monopole des principaux pouvoirs à l'Onu et au Conseil de sécurité en particulier, où aucun pays africain n'a de siège permanent. A ce titre, Bastagli a invité les pays africains à demander à rejoindre

le "Groupe des amis du Sahara occidental", composé de quatre membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu (États-Unis, Russie, Royaume-Uni et la France) en plus de l'Espagne.

Il a fait savoir qu'"un groupe alternatif à New York, tel celui créé à Genève, devrait inviter les pays attachés aux principes de l'Onu à se joindre et à s'engager dans les discussions sur l'autodétermination du Sahara occidental".

Bastagli a également souligné que "la question devrait être soulevée au niveau d'autres organes des Nations unies, comme l'Assemblée générale et au niveau d'autres commissions relevant de cet organe central". A la fin de la conférence, le Président Ghali a réaffirmé qu'avec le consentement tacite du Conseil de sécurité, le Maroc ignore constamment la légalité internationale et, par conséquent, le Front Polisario n'a d'autre choix que de reconsidérer son engagement dans le processus politique sous sa forme actuelle où la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), devient progressivement un outil de consolidation du colonialisme marocain au lieu d'y mettre fin.

Il a en outre soutenu qu'il n'y a pas de solution, ni aujourd'hui ni demain, sans passer par la consultation du peuple sahraoui, détenteur exclusif du droit de décider du statut final de son pays. "Toute vision en dehors de ce cadre sera vouée à l'échec car elle est illégale et donc rejetée par le peuple sahraoui", a-t-il insisté.

VISIOCONFÉRENCE

LE 21 SEPTEMBRE À ORAN

Vivre ensemble avec la pandémie Covid-19

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran abritera le 21 septembre en cours une visioconférence sur le thème "Vivre ensemble avec la pandémie Covid-19", a-t-on appris auprès des organisateurs.

Cette conférence, qui sera animée par le sociologue Mohamed Mebtoul, s'appuiera sur un travail de recherche mené par ce chercheur affilié au CRASC, en partenariat avec l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Oran et l'association "Santé-Sidi-El-Houari".

Il s'agit de "présenter les résultats préliminaires de ce projet de recherche, dont l'objectif central a été focalisé sur la compréhension des significations profanes attribuées par les personnes de conditions sociales et culturelles diversifiées à la pandémie Covid-19", a expliqué à l'APS M. Mebtoul, soulignant que son "analyse s'appuie sur les témoignages de dizaines de personnes". Ce travail est une tentative d'écouter ce que la société a à dire à propos de la pandémie de la Covid-19, dans lequel Mohamed Mebtoul a tenté "d'ouvrir les yeux et de tendre l'oreille pour aller au-delà des préjugés." Refusant de considérer une partie de la société comme "inconsciente" à cause du non-port du masque par exemple, Mohamed Mebtoul a tenté de décrypter ces comportements et de les comprendre, relevant que "les médias se contentent de coller des étiquettes."

La visioconférence est prévue pour le 21 septembre à partir de 9h avec des places très limitées pour ceux qui veulent assister physiquement. Les participants doivent s'inscrire à l'avance.

COVID-19 EN ALGÉRIE

13 décès

et 232 nouveaux cas

Deux cent trente-deux (232) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 159 guérisons et 13 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mercredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le docteur Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 48.966, dont 232 nouveaux cas, soit 0,5 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1.645 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 34 517, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19.

En outre, 22 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 10 cas, 8 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 18 wilayas n'ont enregistré aucun cas. 31 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la "situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique", rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE VOLLEY-BALL

LA SAISON 2019-2020 REPRENDRA EN JANVIER 2021

Les championnats d'Algérie 2019-2020 de volley-ball, suspendus depuis mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus, reprendront en janvier 2021, a annoncé mercredi la Fédération algérienne de la discipline (FAVB). Plusieurs décisions relatives à la reprise de l'activité sportive ont été prises par le bureau fédéral (BF) de la FAVB lors de sa dernière réunion, au vu de la situation actuelle due au Covid-19 et à la lumière des dernières orientations du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

La plus importante est celle de reprendre "les championnats en cours, saison 2019-2020, à partir de janvier 2021", selon un communiqué de l'instance fédérale, "considérant le fait que la reprise de la compétition effective ne

peut intervenir avant le 1^{er} janvier 2021" et qu'une nouvelle saison de championnat (2020-2021) "nécessite au minimum une période de 6 mois et demi d'activité".

Ainsi, le calendrier se poursuivra avec les 12 journées encore non jouées de la Super-Division (hommes) et 6 journées du championnat féminin, alors que la Coupe d'Algérie a atteint le stade des 1/8^{es} de finale. Le BF a également décidé de convoquer le "Collège technique national pour une réflexion sur la nécessité d'introduire des phases de compétitions complémentaires pour les catégories féminines, le championnat zonal ainsi que le championnat des jeunes".

Il a, en outre, annoncé que les procédures de

mutation, prêts et libération sont suspendues jusqu'à la fin de la saison sportive 2019-2020. Le président de l'instance fédérale, Mustapha Lamouchi, avait indiqué mardi à l'APS que les clubs bénéficieraient de deux mois et demi de préparation avant de reprendre la compétition, ajoutant que "la fin de la saison devrait intervenir vers la mi-mai prochain". L'ensemble des compétitions et manifestations sportives sont suspendues en Algérie depuis le 16 mars dernier en raison de la propagation de la Covid-19.

Selon Lamouchi, le directeur technique national et le médecin fédéral vont se rendre jeudi au siège du ministère pour exposer le protocole sanitaire relatif à la reprise des entraînements.